

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-139

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.2 et suivants ;  
Vu la demande de l'association de la Boule Flamande afin d'organiser ses concours des 14 juillet et 15 août 2024 sur le parking de la salle polyvalente à Wormhout ;

### ARRETE :

**ARTICLE 1** : le stationnement sera totalement interdit sur le parking de la salle polyvalente et de l'école Jean Moulin route de Steenvoorde, et ce, **les dimanches 14 juillet et jeudi 15 août 2024 de 14h à 18h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 2 juillet 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué  
Florence DEHANDT

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 02/07/2024  
Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué  
Florence DEHANDT